

Recueil des Actes Administratifs du Syndicat Mixte Central pour le Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération Parisienne



Juillet/Août/Septembre 2005

Sommaire

Décisions

pages 3 à 14

Prises par Monsieur le Président du SYCTOM du 1^{er} juillet au 30 septembre 2005 en vertu de la délégation de pouvoir du Comité qui lui a été conférée par la délibération n° C 1118 (04-a) du 18 décembre 2002 relative à la délégation donnée au Président pour souscrire les emprunts et par la délibération n° C 1328 (05-b) du 30 Juin 2004, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arrêtés

pages 16 à 19

Pris par Monsieur le Président du SYCTOM du 1^{er} juillet au 30 septembre 2005.

DECISIONS

Liste des décisions prises par Monsieur le Président du SYCTOM de l'Agglomération Parisienne du 1^{er} juillet au 30 septembre 2005 en vertu de la délégation de pouvoirs du Comité Syndical qui lui a été conférée par délibération n° C 1118 (04-a) du 18 décembre 2002 relative à la délégation donnée au Président pour souscrire les emprunts, par délibération n° C 1328 (05-b) du 30 juin 2004 conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rendu Compte des Décisions prises par le Président par délégation du Comité

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux délibérations du Comité Syndical n° C 1118 (04-a) du 18 Décembre 2002 et n° C 1328 (05-b) du 30 Juin 2004, le Président a pris des décisions par délégation du Comité entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2005.

Décision n° DRH – 2005/100 du 20 juillet 2005 portant sur la convention de partenariat financier avec le CNFPT relative aux formations informatiques, bureautiques et communication.

Une convention entre le SYCTOM et le CNFPT est conclue afin de permettre le suivi des formations informatiques, bureautiques et communications, pour un montant de 68 euros TTC par jour et par stagiaire (frais de prestations pédagogiques et de restauration)

Décision n° DGAEPD – 2005/159 du 5 juillet 2005 portant sur la signature d'avenants aux marchés des centres de tri du SYCTOM ou sous contrat avec le SYCTOM relatifs au remplacement des indices Pds (A), Pds (B) et Pds (C) dans les calculs des révisions.

Les indices Pds (A), Pds (B ou C), produits ou services divers de catégories A, B ou C, paramètres entrant dans la composition de la formule de révision de certains marchés du Syctom ont été supprimés depuis août 2004, selon recommandation du BOCCRF n°8 du 30 septembre 2004 et du Moniteur du 29 octobre 2004.

Ces avenants ont pour objet de remplacer ces indices par un repère équivalent, soit les nouveaux indices FSD (frais et service divers) calculés par le Moniteur (base 100 juillet 2004), PSD1 propre à substituer au PSD (A), FSD2 en renouvellement des indices PSD (B ou C).

Les marchés concernés sont :

- n° 02 91 006 – avenant n°1 (titulaires : sociétés SARM/REP) : Transport et mise en centre d'enfouissement technique de classe III des déchets ménagers et assimilés (lot 4)
- n° 02 91 025 – avenants n°2 (titulaires : sociétés SARM/REP) : Transport et mise en centre d'enfouissement technique de classe II des déchets ménagers et assimilés (lot 2 et 3)
- n° 02 91 026 – avenant n°1 (titulaires : sociétés SARM/REP) : Transport et mise en centre d'enfouissement technique de classe II des déchets ménagers et assimilés (lot 2 et 3).

Ces avenants prendront effet à leur date de notification pour des révisions à prendre en compte à partir d'août 2004.

Décision n° DGAEPD – 2005/160 du 12 septembre 2005 portant sur la signature d'avenants aux marchés des centres de tri du SYCTOM ou sous contrat avec le SYCTOM relatifs au remplacement des indices Pds (A), Pds (B) et Pds(C) dans le calcul des révisions.

Remplacement l'indice Pds (B), contenu dans la formule de variation du marché n° 02 91 017 « réception, caractérisations, tri et commercialisation des produits triés issus des collectes sélectives multimatériaux » centre de Villeneuve-le-roi, notifié à la société VALORINDUSTRIES le 27 juin 2002 par l'indice FSD2 dans le cadre de l'avenant n° 3 au marché,

Cet avenant prendra effet à sa date de notification pour des révisions à prendre en compte à partir d'août 2004.

Décision n° DGAEPD – 2005/161 du 4 août 2005 portant sur la signature d'avenants aux marchés des centres de tri SYCTOM ou sous contrat avec le SYCTOM relatifs au remplacement des indices Psd (A), Psd (B) et Psd (C) dans le calcul des révisions.

Remplacement de l'indice Psd (B), contenu dans la formule de variation du marché n° 04 91 032 « Exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères, travaux et exploitation du futur centre de transfert d'Issy-les-Moulineaux », notifié à la société TIRU S.A le 29 décembre 2004, par l'indice FSD2 dans le cadre de l'avenant n° 1 au marché.

Cet avenant prendra effet à sa date de notification pour des révisions à prendre en compte à partir de janvier 2005.

Décision n° DGAEPD – 2005/162 du 4 août 2005 portant sur la signature d'avenants aux marchés des centres de tri du SYCTOM ou sous contrat avec le SYCTOM relatifs au remplacement des indices Psd (A), Psd (B) et Psd (C) dans le calcul des révisions.

Remplacement de l'indice Psd(B), contenu dans la formule de valorisation du marché n° 01 91 039 « Exploitation, entretien et maintenance du centre de tri et de la déchetterie du centre de traitement des déchets ménagers de Paris 13/Ivry », notifié à la société TIRVED S.A le 26 décembre 2001, par l'indice FSD2 dans le cadre de l'avenant n°2 au marché.

Cet avenant prendra effet à sa date de notification pour des révisions à prendre en compte à partir d'août 2004.

Décision n° DGST-DEI – 2005/167 du 5 juillet 2005 portant sur la passation d'un avenant n° 6 au marché n° 03 91 007 relatif aux travaux d'électricité et de contrôle-commande pour le traitement complémentaire des fumées au centre de valorisation énergétique des déchets ménagers de Saint-Ouen.

Signature de l'avenant n° 6 au marché n° 03 91 007 relatif aux travaux d'électricité et de contrôle-commande pour le traitement complémentaire des fumées au centre de valorisation de Saint-Ouen qui ne modifie pas le montant du marché et qui a pour objet de prolonger le marché pour une durée supplémentaire d'un mois, à compter du 1^{er} juillet 2005.

Décision n° DAF – 2005/168 du 7 juillet 2005 portant sur la signature du marché en procédure adaptée pour l'installation, la maintenance de fontaines réfrigérantes « réseau »

Attribution du marché d'installation et de maintenance de fontaines réfrigérantes raccordées au réseau d'eau potable à la société C.A.F.E (Consortium des Arômes Franco Européens). Le montant de la prestation s'élève à 9 198,00 € HT, la durée du marché est de 3 ans à compter de sa notification.

Décision n° DAF-Logistique – 2005/169 du 19 septembre 2005 portant sur la résiliation du contrat BLUE RIVER.

Résiliation du contrat n° 11 741 référencé par le bon de commande n° DF 01 000 300 avec la société BLUE RIVER – Le montant de la prestation s'élevait à 227,45 € HT par an. La résiliation prendra effet à compter du 15 juillet 2005.

Décision n° DMAJ – 2005/170 du 5 juillet 2005 portant sur l'attribution du marché 05 91 043 relatif à la fourniture de consommables informatiques.

Signature du marché n° 05 91 043 relatif à la fourniture de consommables informatiques, le titulaire du marché est la société TOP INFO, le marché a été conclu pour un montant de 14 793,06 € HT, cette décision prendra effet à partir de sa date de notification.

Décision n° DRH – 2005/171 du 11 juillet 2005 portant sur la convention relative à une formation CAP'COM, « Les marchés publics de communication : cadres et bonnes pratiques »

Une convention entre le SYCTOM et CAP'COM est conclue afin de permettre la formation d'un agent au stage « Les marchés publics de communication : cadres et bonnes pratiques » pour un montant de 350 euros TTC.

Décision n° DRH- 2005/172 du 11 juillet 2005 portant sur la convention relative à une formation CAP'COM « Les marchés publics de communication : cadres et bonnes pratiques »

Une convention entre le SYCTOM et CAP'COM est conclue afin de permettre la formation d'un agent au stage « Les marchés publics de communication : cadres et bonnes pratiques » pour un montant de 350 euros TTC.

Décision n° DGAEPD – 2005/173 du 4 août 2005 portant sur la signature d'avenants aux marchés des centres de tri du SYCTOM ou sous contrat avec le SYCTOM relatifs au remplacement des indices Psd (A), Psd (B) et Psd(C) dans le calcul des révisions.

Remplacement de l'indice Psd (B), contenu dans la formule de variation du marché n° 03 91 017 « traitement et commercialisation des mâchefers produits par le centre énergétique d'Ivry-sur-Seine », notifié à la société YPREMA le 28 novembre 2003, par l'indice FSD2 dans le cadre de l'avenant n°1 au marché.

Décision n° DMAJ – 2005/174 du 1^{er} juillet 2005 portant sur l'attribution du marché public pour la « Mission de contrôle technique » de l'opération de transformation de l'usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux en centre de transfert d'ordures ménagères – Marché 05 91 046.

Attribution du marché 05 91 046 « mission de contrôle technique » de l'opération de transformation de l'usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux en centre de transfert d'ordures ménagères, à la société VERITAS pour un montant de 17 295,00 euros HT.

Décision n° DMAJ – 2005/175 du 12 juillet 2005 portant sur l'attribution du marché public pour la « Réalisation d'une alvéole préfabriquée pour la gestion du déclassement des collectes sélectives » au centre de tri d'Ivry/Paris 13/

Attribution du marché de réalisation d'une alvéole préfabriquée pour la gestion du déclassement des collectes sélectives, au centre de tri d'Ivry/Paris 13 à la société MEGABLOC (Metzingen) pour un montant de 22 689,00 euros HT.

Décision n°DGST – DEI – 2005/176 : en attente

Décision n° DGST – DEI – 2005/177 du 22 août 2005 portant sur la passation d'un avenant n° 1 au marché n° 03 91 018 relatif à la mission de Contrôle Technique et d'examen des analyses de risques pour le traitement complémentaire des Fumées au centre de tri d'Ivry/Paris 13.

Signature de l'avenant n° 1 au marché n° 03 91 018 relatif à la mission de Contrôle Technique et d'examen des analyses de risques pour le traitement complémentaire des fumées au centre d'Ivry/Paris 13. Cet avenant a pour objet l'extension de la mission du contrôleur technique de l'opération de traitement complémentaire des fumées à d'autres mises en conformités de l'usine d'Ivry/Paris 13, et augmente le montant du marché de 4 950 euros HT, soit 3,9 % du montant total du marché et l'arrête à 130 550 euros HT.

Décision n°DGAEPD – 2005/178 du 4 août 2005 portant sur la signature d'avenants aux marchés des centres de tri du SYCTOM ou sous contrat avec le SYCTOM relatifs au remplacement des indices Psd (A), Psd (B) et Psd (C) dans le calcul des révisions.

Remplacement de l'indice Psd(B), contenu dans la formule de variation du marché n° 94 91 030 « Traitement et stockage des cendres d'électrofiltres », notifié à la société SITA France Déchets le 30 septembre 1994, par l'indice FSD2 dans le cadre de l'avenant n° 5 au marché.

Remplacement de l'indice Psd(B), contenu dans la formule de variation du marché n° 94 91 031 « Traitement et stockage des résidus de lavage des fumées », notifié à la société SITA France Déchets le 30 septembre 1994, par l'indice FSD2 dans le cadre de l'avenant n°5 au marché.

Remplacement de l'indice Psd(B), contenu dans la formule de variation du marché n° 04 91 035 « Traitement et stockage des résidus d'épuration des fumées d'usine d'incinération d'ordures ménagères » (lot 1) », notifié à la société SITA France Déchets le 29 décembre 2004, par l'indice FSD2 dans le cadre de l'avenant n° 1 au marché.

Remplacement de l'indice Psd(B), contenu dans la formule de variation du marché n° 04 91 036 « Traitement et stockage des résidus d'épuration des fumées d'usine d'incinération d'ordures ménagères » (lot 2), notifié à la société SITA France Déchets le 29 décembre 2004, par l'indice FSD2 dans le cadre de l'avenant n° 1 au marché.

Remplacement de l'indice Psd(B), contenu dans la formule de variation du marché n° 04 91 037 « Traitement et stockage des résidus d'épuration des fumées d'usine d'incinération d'ordures ménagères » (lot3) », notifié à la société SITA Déchets le 29 décembre 2004, par l'indice FSD2 dans le cadre de l'avenant n° 1 au marché. Ces avenants prendront effet à leur date de notification pour des révisions à prendre en compte à partir d'août 2004.

Décision n°DGAEPD – 2005/179 du 13 septembre 2005 portant sur la signature d'avenants aux marchés des centres de tri du SYCTOM ou sous contrat avec le SYCTOM relatifs au remplacement des indices Psd (A), Psd (B) et Psd (C) dans le calcul des révisions

Remplacement de l'indice psd (B), contenu dans la formule de variation du marché n° 04 91 011 « Caractérisation des gisements de collectes sélectives en entrée des centres de tri, des refus de tri et des produits triés en sortie de centres de tri », notifié à la société TERRA S.A le 2 juillet 2004, par l'indice FSD2 dans le cadre de l'avenant n°2 au marché. Cet avenant prendra effet à sa date de notification pour des révisions à prendre en compte à partir d'août 2004.

Décision n°DG – 2005/180 du 7 juillet 2005 adoptant le contrat n° 05 07 06 conclu avec le groupe Caisse des Dépôts et Consignations ayant pour objet l'abonnement au portail en ligne « Localtis ».

Adoption du contrat n° 05 07 06 avec la Caisse des Dépôts et Consignations dont le service abonnement est situé 72, avenue Pierre Mendès France – 75914 Paris Cedex 13, concernant l'accès au portail « Localtis ». Le contrat est adopté pour une durée de 5 mois à compter du 1^{er} août 2005 et pourra être reconduit par tacite reconduction annuelle sans pouvoir excéder 3 ans. Les dépenses afférentes à ce contrat de 1.205,00 € pour 2005, seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget du SYCTOM.

Décision n° DMAJ – 2005/180 bis du 21 juillet 2005 portant sur la signature du marché de services en procédure adaptée pour la réalisation de caractérisations et d'analyses biochimiques des ordures ménagères du centre de Romainville.

Attribution du marché pour la réalisation de caractérisations et d'analyses biochimiques des ordures ménagères du centre de Romainville à la société ANTEA, signature du marché conclu suivant la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés
Le montant de la prestation s'élève à 163 950 € HT, soit 196 084,20 € TTC

Décision n° DAF – 2005/181 du 19 juillet 2005 portant sur la signature du marché en procédure adaptée pour des travaux d'aménagement de bureaux dans les locaux administratifs du SYCTOM.

Attribution du marché de travaux d'aménagements de bureaux dans les locaux du SYCTOM à la société OPTIM BUREAU, signature du marché conclu suivant la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le montant de la prestation s'élève à 66 745 € HT, soit 79 827,02 € TTC. La durée du marché est de 7 semaines à compter de sa notification.

Décision n° DPIS – 2005/182 du 4 août 2005 portant sur la signature de l'avenant n° 1 au marché AMAL n° 04 91 029 notifié le 22 décembre 2004 relatif à la fourniture de tuyauteries, charpentes (procédé) et serrurerie pour le projet ISSEANE.

L'indice Psd (B) « produits et services divers de catégories B » entrant dans la composition de la formule de révision est supprimé depuis le 1^{er} août 2004. La présente décision a pour objet le remplacement de cet indice dans le cadre de l'avenant n° 1 au marché AMAL n° 04 91 029.

Conformément au communiqué du 30 septembre 2004 de la DGGCCRF et aux fiches questions/réponses du 28 octobre 2004, l'indice Psd (B) est remplacé par une combinaison des indices EBIQ (Ensemble énergie, biens intermédiaires, biens équipement) et 085986355 (larges bandes laminées à chaud d'épaisseur > 3 mm en acier non allié de qualité).

Cet avenant prendra effet à la date de notification pour des révisions à prendre en compte à partir du 1^{er} août 2004.

Décision n° DPIS – 2005/183 du 4 août 2005 portant sur la signature de l'avenant 2 au marché BEAUDREY n° 01 91 035 notifié le 17 mai 2002 relatif aux études, fabrication, transport, montage et mise en service de 11 lots d'appareils chaudronnés (filtres bassin de pompage) pour le projet ISSEANE.

L'indice Psd (B) « produits et services divers de catégorie B » entrant dans la composition de la formule de révision est supprimé depuis le 1^{er} août 2004. La présente décision a pour objet le remplacement de cet indice dans le cadre de l'avenant n° 2 au marché BEAUDREY n° 01 91 035.

Conformément au communiqué du 30 septembre 2004 de la DGGCCRF et aux fiches questions/réponses du 28 octobre 2004, l'indice Psd (B) est remplacé par une combinaison des indices EBIQ (Ensemble énergie, biens intermédiaires, biens équipement) et 085986355 (Larges bandes laminées à chaud d'épaisseur > 3 mm en acier non allié de qualité).

Cet avenant prendra effet à la date de notification pour des révisions à prendre en compte à partir du 1^{er} août 2004.

Décision n° DMAJ – 2005/184 Annulé

Décision n°DPIS – 2005/185 BWT-PERMO – Augmentation Poste P2 et P4 Isséane en attente

Décision n° DAF-Logistique – 2005/186 en date du 13 juillet 2005 portant sur la signature du marché en procédure adaptée pour la fourniture de papier vierge.

Attribution du marché à bons de commande pour la fourniture de papier vierge à la société PAPETERIES de France pour un montant minimum de 20 000,00 € HT et un montant maximum de 80 000, 00 € HT et signature du marché conclu suivant la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Le montant de la prestation suivant le détail estimatif s'élève à 34 259,50 € HT, soit 40 974,36 € TTC pour la durée totale du marché qui est de 3 ans à compter de sa notification.

Décision n° DGST-DEI – 2005/187 en date du 21 juillet 2005 portant sur l'attribution d'un marché en procédure adaptée pour la réalisation d'un audit de désenfumage dans le centre de tri et de transfert de Romainville.

Signature du marché relatif à la réalisation d'un audit de désenfumage dans le centre de tri et de transfert de Romainville. Le titulaire du marché est la société PREVENTI pour un montant de 15 200,00 € HT.

Décision n° DAF-Logistique – 2005/188 – Attribution du marché pour la maîtrise d'œuvre des travaux à la société CEGELEC en attente

Décision n° DAF-Logistique – 2005/189 en date du 4 août 2005 portant sur la signature du marché en procédure adaptée pour le fourniture et la pose de deux climatiseurs à eau perdue.

Attribution du marché de fourniture et pose de deux climatiseurs à eau perdue à la société TOURNOIS S.A. Signature du marché conclu suivant la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Le montant de la prestation suivant le détail estimatif s'élève à 10 700,00 € HT et 12797,20 € TTC. La durée du marché est de 10 jours à compter de sa notification.

Décision n° DMAJ – 2005/190 en date du 21 juillet 2005 portant sur la signature du marché de services en procédure adaptée pour la réalisation d'une étude de pollution des sols comportant un diagnostic initial et une évaluation simplifiée des risques pour le terrain désigné par le SYCTOM situé à Romainville.

Attribution du marché pour la réalisation d'une étude de pollution des sols comportant un diagnostic initial et une évaluation simplifiée des risques pour le terrain désigné par le SYCTOM situé à Romainville à la société ANTEA. Signature du marché conclu suivant la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Le montant de la prestation s'élève à 20 300 € HT, soit 24278,80 € TTC.

Décision DMAJ – 2005/191 en du 21 juillet 2005 portant sur la signature du marché de services en procédure adaptée pour une étude de faisabilité relative à la valorisation du Biogaz issu du traitement des ordures ménagères par tri/méthanisation.

Attribution du marché d'étude de faisabilité relative à la valorisation du Biogaz issu du traitement des ordures ménagères par tri/méthanisation à la société LINK'S. Signature du marché conclu suivant la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Le montant de la prestation s'élève à 45 270 € HT.

Décision n° DGST-DEI – 2005/192 du 27 juillet 2005 portant sur l'attribution du marché de mise à disposition de cantonnements et bureaux de chantier au centre d'Ivry/Paris 13.

Attribution du marché relatif à la mise à disposition de cantonnements et bureaux de chantier au centre d'Ivry/Paris 13 à la société ALGECO pour un montant de 36 346,40 € HT

Décision n° DPIS – 2005/193 du 4 août 2005 portant sur l'avenant n° 3 au marché n° 01 91 040 notifié le 21 mars 2002 relatif aux prestations de levage pour le projet ISSEANE.

Création de prix nouveaux :

P 15-1 : Mobilisation et démobilitation d'une grue AC 650 T : 13 500,00 € HT

P 15-2 : Prix de la location pour une semaine d'une grue AC 650 T : 17 700,00 € HT

P 15-3 : Prix de la location par journée supplémentaire d'une grue AC 650 T : 3540,00 € HT

L'intégration de ces prix nouveaux ne modifie pas les montants minimum et maximum du marché. Ces prix viennent compléter le Bordereau des Prix unitaires. Cet avenant prendra effet à la date de sa notification.

Décision n°DMAJ – 2005/194 en attente

Décision n° DF – 2005/195 du 25 juillet 2005 portant sur la souscription d'un nouvel emprunt avec la Société Générale pour 40 000 000 €.

Pour financer ses investissements le SYCTOM contracte auprès de la Société Générale un emprunt de 40 000 000 € dont les caractéristiques techniques sont les suivantes :

Durée : 30 ans – Amortissement : constant – Périodicité : annuelle – Date de versement : 29 juillet 2005 – Taux d'intérêt à chaque échéance : taux fixe à 3.64 %. - Remboursement anticipé autorisé à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle. – Commission : néant.

Décision n° DF – 2005/196 du 25 juillet 2005 portant sur la souscription d'un nouvel emprunt avec le Groupe Caisse d'Epargne pour 40 000 000 euros.

Pour financer ses investissements le SYCTOM contracte auprès du Groupe Caisse d'Epargne représenté par la Caisse d'Epargne Ile-de-France Paris et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne un emprunt de 40 000 000 € dont les caractéristiques techniques sont les suivants :

Durée : 30 ans – Amortissement : constant – Périodicité : annuelle – Date de versement : 29 juillet 2005 – taux d'intérêt à chaque échéance : taux fixe à 3,69 % - Base de calcul : 360 jours – Remboursement anticipé : autorisé à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.- Commission : néant.

Décision n° DPIS – 2005/197 du 4 août 2005 portant sur la signature de l'avenant n° 1 au marché PERMO n° 02 91 004 notifié le 20 janvier 2003 relatif aux équipements de production d'eau déminéralisée destinée au centre de tri et de valorisation pour le projet ISSEANE.

L'indice Psd (B) « produits et services divers de catégorie B » entrant la composition de la formule de révision est supprimé depuis le 1^{er} août 2004. La présente décision a pour objet le remplacement de cet indice dans le cadre de l'avenant n° 1 au marché PERMO n° 02 91 004.

Conformément au communiqué du 30 septembre 2004 de la DGGCCRF et aux fiches questions/réponses du 28 octobre 2004, l'indice Psd (B) est remplacé par une combinaison des indices EBIQ (Ensemble énergie, biens intermédiaires, biens équipement) et 085986355 (Larges bandes laminées à chaud d'épaisseur > 3 mm en acier non allié de qualité). Cet avenant prendra effet à la date de notification pour des révisions à prendre en compte à partir du 1^{er} août 2004.

Décision n° DPIS – 2005/198 du 4 août 2005 portant sur la signature de l'avenant n° 2 au marché SARENS France n° 01 91 040 notifié le 9 avril 2002 relatif aux prestations de lavage pour le projet ISSEANE.

L'indice Psd (B) « produits et services divers de catégorie B » entrant dans la composition de la formule de révision est supprimé depuis le 1^{er} août 2004. La présente décision a pour objet le remplacement de cet indice dans le cadre de l'avenant n°2 au marché SARENS France n° 01 91 040. Conformément au communiqué du 30 septembre 2004 de la DGGCCRF et aux fiches questions/réponses du 28 octobre 2004, l'indice Psd (B) est remplacé par une combinaison des indices EBIQ (Ensemble énergie, biens intermédiaires, biens équipement) et 085986355 (Larges bandes laminées à chaud d'épaisseur > 3 mm en acier non allié de qualité).

Cet avenant prendra effet à la date de notification pour des révisions à prendre en compte à partir du 1^{er} août 2004.

Décision n° DRH – 2005/199 du 4 août 2005 portant sur la convention de formation « Excel perfectionnement »

Une convention entre le SYCTOM et la société NOVITEC est conclue afin de permettre à un agent de suivre la formation Excel perfectionnement pour un montant de 412 euros.

**Décision n° DRH – 2005/200 du 4 août 2005 portant sur la convention de formation
« Préparation au concours de rédacteur »**

Une convention entre le SYCTOM et le centre National d'Education à distance est conclue afin de permettre à deux agents de suivre la formation préparation au concours de rédacteur pour un montant de 275 euros unitaire soit un montant total de 550 euros.

Décision n° DGAFG – 2005/201 du 5 août 2005 portant sur la conclusion d'un contrat de vente de gros de magasins 1.02 avec la société VALOR Industrie, exploitant et acheteur

Un contrat de vente de papiers et cartons mêlés référencés 1.02 est conclu entre le SYCTOM et la société VALOR INDUSTRIE domiciliée, 10 rue de la Victoire, ZI de la Molette 93 150 LE BLANC-MESNIL. La société VALOR INDUSTRIE se portera acquéreur, pendant toute la durée du contrat, de la totalité des biens visés aux articles 1 et 2 du contrat de vente et issus du marché de réception et de tri précité. Un prix planché garanti est fixé à 20 € HT par tonne, assorti d'une révision sur la base de l'indice 1.02 janvier 2005. Le présent contrat est conclu pour une durée allant du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2006 et ne pourra en aucun cas perdurer au-delà du terme du marché d'exploitation n° 02 91 017 passé avec la société VALOR INDUSTRIE.

Décision n° DGAFAG – 2005/202 du 5 août 2005 portant sur la conclusion d'un contrat de vente de papiers et cartons mêlés 1.02 avec la société NICOLLIN pour le centre de tri de Buc.

Un contrat de vente de papiers et cartons mêlés référencés 1.02 est conclu entre le SYCTOM et la société NICOLLIN exploitant du centre de tri de BUC et acheteur des produits triés domiciliée, 254 avenue Roland Garros 78 532 BUC Cedex. La société NICOLLIN se portera acquéreur, pendant toute la durée du contrat, de la totalité des biens visés aux articles 1 et 2 du contrat de vente et issus du centre de tri de BUC. Un prix minimum de 15 € HT la tonne est fixé, assorti d'une indexation sur les mercuriales publiées et afférentes au mois de livraison des expéditions. Le présent contrat est conclu pour une durée allant du 19 décembre 2004 au 18 décembre 2007 et ne pourra en aucun cas perdurer au-delà du terme du marché d'exploitation n° 04 91 031 passé avec la société NICOLLIN.

Décision n°DGST-DEI – 2005/203 en attente

Décision n° DMAJ – 2005/204 du 4 août 2005 portant sur la signature de l'avenant n° 1 au marché n° 04 91 020 ayant pour objet le gardiennage de la base vie à Issy-les-Moulineaux et du chantier ISSEANE.

Signature de l'avenant n° 1 au marché 04 91 020 de gardiennage de la base vie et du chantier Isséane. L'objet de l'avenant est le transfert au bénéfice de la société SECURIFRANCE des droits et obligations du titulaire initial du marché n° 04 91 020 en date du 01/10/2004 ayant pour objet le gardiennage de la base-vie à Issy-les-Moulineaux et du chantier ISSEANE. Ce marché à bons de commande, comporte un montant minimum fixé à 50 % en moins du montant du scénario de consommation et un maximum fixé à 100% en plus de ce même montant. L'évaluation des prestations telle qu'elle résulte du scénario de consommation s'établit à 747 121,16 € HT, soit 893 556,91 € TTC.

Décision n° DGST-DEI – 2005/205 du 22 août 2005 portant sur la passation d'un avenant n° 6 au marché n° 03 91 010 relatif au traitement complémentaire des fumées au centre d'Ivry/Paris 13.

Signature de l'avenant n° 6 au marché n° 03 91 010 relatif au traitement complémentaire des fumées au centre d'Ivry/Paris 13. Cet avenant a pour objet la modification d'une part des délais contractuels de la société LAB et d'autre part du planning des arrêts programmés de four qui a été intégré dans le marché. Cet avenant ne modifie pas le montant du marché.

Décision n° DGST-DEI – 2005/206 du 22 août 2005 portant sur la passation d'un avenant n° 1 au marché n° 05 91 027 relatif à la captation complémentaire des dioxines et furannes au centre d'Ivry/Paris 13.

Signature de l'avenant n° 1 au marché 05 91 027 relatif à la captation complémentaire des dioxines et furannes au centre d'Ivry/Paris 13 ; Cet avenant a pour objet la réalisation d'un local destiné à isoler la zone de préparation de la suspension de charbon actif implantée dans le local réactifs (lait de chaux) existant. Le montant de cet avenant s'élève à 79 440 € HT (9,2 % du montant initial du marché), portant le montant du marché à 944 440 € HT.

Décision n° DGST – 2005/206 en attente

Décision n°DGST – 2005/207 en attente

Décision n° DPIS – 2005/208 du 9 septembre 2005 portant sur l'avenant n° 1 au marché FLOWERVE n° 01 91 055 notifié le 31 mai 2002 relatif aux études, fabrication, montage et mise en service de cinq lots de pompes pour le projet ISSEANE

Autorise le Président à signer l'avenant n° 1 qui a pour objet le remplacement de l'indice Psd (B) « produits et services divers de catégorie B » entrant dans la composition de la formule de révision qui est supprimé depuis le 1^{er} août 2004. Conformément au communiqué du 30 septembre 2004 de la DGCCRF et aux fiches questions/réponses du 28 octobre 2004, l'indice Psd (B) est remplacé par une combinaison des indices EBIQ (Ensemble énergie, biens intermédiaires, biens équipement) et 085986355 (Larges bandes laminés à chaud d'épaisseur > 3mm en acier non allié de qualité). Cet avenant prendra effet à la date de sa notification pour des révisions à prendre en compte à partir du 1^{er} août 2004.

Décision n° DMAJ – 2005/209 du 2 août 2005 portant sur l'attribution du marché n° 05 91 054 de travaux de traitement de sols pour la réalisation d'un centre de tri de collectes sélectives à SEVRAN.

Signature du marché n° 05 91 054 relatif aux travaux de traitement des sols de SEVRAN. Le titulaire du marché est le groupement SPIE FONDATIONS/SEFI INTRAFOR. Le montant du marché est de 1 162 925,50 € HT

Décision n° DMAJ – 2005/210 en attente

Décision n° COMM – 2005/211 en attente

Décision n° DGAFAG – 2005/212 du 1^{er} septembre 2005 portant sur la cession à l'euro symbolique à la société SITA les biens affectés à Ivry.

Cession à la société SITA, 63-65 avenue Gabriel Péri 92 665 Asnières Cedex et à l'Euro symbolique les biens suivants antérieurement affectés au centre de tri du SYCTOM situé à 43, rue Bruneseau 75013 PARIS :

- Un convoyeur (repère T03),
- Un crible plat vibrant (repère C04)
- 2 convoyeurs remplaçant la table vibrante (repère TV05)
- Un convoyeur (repère T06)
- Un convoyeur (repère T07)
- 2 tables inclinées (repères TI 09 et TI 10)
- 6 convoyeurs (repères T13, T18, T31, T54, T62, T67).

Le mémoire annexé constatant cette cession sera transmis à ladite société. Les biens correspondants seront retirés de l'actif du SYCTOM.

Décision n° DGAFAG – 2005/213 du 1^{er} septembre 2005 portant sur la cession à l'euro symbolique à la société GENERIS des biens affectés à Romainville.

Cession à la société GENERIS, 26 avenue des Champs Pierreux 92 022 Nanterre cedex et à l'euro symbolique les biens suivants antérieurement affectés au Centre de tri du SYCTOM situé 62, rue Anatole France 92230 Romainville :

Le séparateur de métaux non ferreux LENOIR, inutilisé depuis plusieurs années et comprenant :

une structure de tapis avec roue polaire LENOIR et motoréducteur,
une structure de soufflage avec tapis process LENOIR et motoréducteur HS,
2 armoires électriques process de tri LENOIR,

Une installation d'un tri automatique des plastiques VAUCHE obsolète et comprenant les éléments suivants :

un compresseur 7.5 avec sécheur réformé suite à une visite du Bureau de contrôle VERITAS
une armoire électrique liée au process VAUCHE,
une centrifugeuse VAUCHE avec motoréducteur,
un ventilateur d'accélération pour l'aspiration des bouteilles,
une table vibrante VAUCHE,

Une table vibrante JOST et 2 moteurs afférents au tri des gravats.

Une cuve à air de 3000 l, une aspiration centralisée Continental Industrie n° 2005-type 3211 (série 96200079) non-conformes à la réglementation suite à une visite du Bureau de contrôle VERITAS.

Le mémoire annexé constatant cette cession sera transmis à ladite société. Les biens correspondants seront retirés de l'actif du SYCTOM.

Décision n° DRH – 2005/214 du 31 août 2005 portant sur la convention de formation « Civil GRH2000+ : Paie fin d'exercice (DADS-U) »

Une convention entre le SYCTOM et CIRIL est conclue afin de permettre à deux agents de suivre la formation « CIVIL GRH2000+ : Paie fin d'exercice (DADS-U) » pour un montant de 360 euros net de toutes taxes par jour et par participant doit un montant total de 720 euros net.

Décision n°COMM – 2005/215 du 1^{er} septembre 2005 portant sur la signature d'un avenant au marché de Communication relatif à l'exécution d'une prestation portant sur la traduction et l'impression du rapport annuel en anglais.

Signature de l'avenant n°1 au marché 04 91 028 relatif au marché de publication et rédactionnel dont le titulaire est SARL Angie. Cet avenant a pour objet d'annuler partiellement l'article 9.4.3 du Cahier des Clauses Particulières portant sur la traduction, l'adaptation de la mise en page et l'impression du rapport annuel en anglais. L'avenant précité prend aussi en considération la suppression des indices PSD dans la formule de révisions des prix conformément à la recommandation n° 8 du BOCCRF du 30 septembre 2004 et du moniteur du 29 octobre 2004. Cet avenant prendra effet à sa date de notification. Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

Décision n° DIT – 2005/216 du 1^{er} septembre 2005 portant sur l'attribution du marché 05 91 061 relatif à la Fourniture et installations de caméras IP.

Signature du marché n° 05 91 061 relatif à la fourniture et installation de caméras IP, le titulaire du marché est la société ABSIDE informatique, le marché à bon de commande a été conclu pour un montant de 8 226,00 € HT soit 9 836,30 € TTC.

Décision n° DIT – 2005/217 en attente

**Décision n° DRH – 2005/218 du 31 août 2005 portant sur la convention de formation SERDA
« Acquérir et optimiser les techniques d'archivage »**

Une convention entre le SYCTOM et la société SERDA est conclue afin de permettre à un agent de participer au stage « Acquérir et optimiser les techniques d'archivage » pour un montant de 1542,84 € TTC.

Décision n° DIT – 2005/219 en attente

Décision n° DRH – 2005/220 du 12 septembre 2005 portant sur la convention relative à une formation ATAO, « AUTOCAD 2005 Initiation »

Une convention entre le SYCTOM et ATAO est conclue afin de permettre la participation d'un agent au stage « AUTOCAD 2005 Initiation » pour un montant de 1076, 40 € TTC.

Décision n° DGST-DEI – 2005/221 en date du 12 septembre 2005 portant sur la prolongation du marché 01 91 022 relatif à la maîtrise d'œuvre industrielle pour l'opération d'amélioration du traitement des fumées de l'usine de Saint-Ouen.

Prolongation pour une durée de deux mois supplémentaires du marché 01 91 022 relatif à la maîtrise d'œuvre industrielle de l'opération d'amélioration du traitement des fumées au centre de valorisation de Saint-Ouen, ce qui porte l'achèvement de ce marché au 31 octobre 2005.

ARRÊTES

**LISTE DES ARRETES DU SYNDICAT MIXTE CENTRAL POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE (SYCTOM)
EN MATIERE DE PERSONNEL DU 1^{er} JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2005**

N° d'ORDRE	DATE	NOM	GRADE	INTITULE
BRH 2005/61	21/07/2005	Laëtitia ANDRE	Agent Administratif stagiaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/62	21/07/2005	Norbert BEAUCE	Agent Administratif stagiaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/63	21/07/2005	Sonia BODINIER	Agent Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/64	21/07/2005	Yacine BRAHIMI	Adjoint Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/65	21/07/2005	Marie-Line CALAIS	Adjoint Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/66	21/07/2005	Virginie CHAKI	Agent Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/67	21/07/2005	Anita CHARPENTIER	Adjoint Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/68	21/07/2005	Thu-Van CHAU	Adjoint Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/69	21/07/2005	Dorothée CORNIC	Rédacteur titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/70	21/07/2005	Nathalie CUISSETTE	Adjoint Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/71	21/07/2005	Valérie DOLHIN	Agent Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/72	21/07/2005	Béatrice DREYER	Agent Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/73	21/07/2005	Cécile HOURCADE	Agent Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/74	21/07/2005	Euloge KAYOULOU	Adjoint Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/75	21/07/2005	Emmanuel LE NOA	Rédacteur titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/76	21/07/2005	Philippe LECHAT	Rédacteur titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/77	21/07/2005	Christophe MARIA	Rédacteur stagiaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/78	21/07/2005	Marlène MULLER	Adjoint Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/79	21/07/2005	Mourad RADJEMI	Adjoint Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/80	21/07/2005	Malik REHAL	Agent d'entretien titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/81	21/07/2005	Peggy RIVIERE	Adjoint Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/82	21/07/2005	Johan TIDAS	Agent Administratif stagiaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/83	21/07/2005	Claire TOURNEBIZE	Agent Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/84	21/07/2005	Sandra VISENTINI	Agent Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/85	21/07/2005	Carole VOINET	Rédacteur titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/86	21/07/2005	Laurence LEJEUNE	Ingénieur titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/87	21/07/2005	Dominique LABROUCHE	Administrateur	Régime indemnitaire
BRH 2005/88	21/07/2005	Pascale MULLER	Attaché de Conservation du Patrimoine titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/89	21/07/2005	Véronique MENSEAU	Attache titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/90	21/07/2005	Robert LANDRE	Attaché titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/91	21/07/2005	Karine GODEY	Attaché titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/92	21/07/2005	Milène GUIGON	Attaché titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/93	21/07/2005	Donatienne PIEVE	Attaché titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/94	21/07/2005	Frédérique LECAT	Attaché titulaire	Régime indemnitaire

**LISTE DES ARRETES DU SYNDICAT MIXTE CENTRAL POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE (SYCTOM)
EN MATIERE DE PERSONNEL DU 1^{er} JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2005**

N° d'ORDRE	DATE	NOM	GRADE	INTITULE
BRH 2005/95	21/07/2005	Céline LEMERCIER	Attaché titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/96	21/07/2005	Françoise DRAPIER	Attaché titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/97	21/07/2005	Hélène TRIVDIC	Attaché titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/98	21/07/2005	Malika BELGUITI	Attaché titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/99	21/07/2005	Franck TETCHI	Attaché titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/100	21/07/2005	Véronique GONIDEC	Rédacteur titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/101	21/07/2005	Danie PAYET	Adjoint Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/102	21/07/2005	Mireille PAKEL	Adjoint Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/103	21/07/2005	Christine FOLDZ	Adjoint Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/104	21/07/2005	Maryline SCHULZ	Adjoint Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/105	21/07/2005	Ghislaine BOURUMEAU	Adjoint Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/106	21/07/2005	Nawel JEMMI	Adjoint Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/107	21/07/2005	Xavier FOUCAT	Rédacteur titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/108	21/07/2005	Christine NOYER	Rédacteur titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/109	21/07/2005	Isabelle LE FLOCH	Rédacteur stagiaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/110	21/07/2005	Elisabeth DANCEL	Agent Administratif stagiaire	Nomination Agent Administratif stagiaire à compter du 2/08/2005
BRH 2005/111	21/07/2005	Céline LEMERCIER	Attaché titulaire	Recrutement par voie de mutation à compter du 16 août 2005
BRH 2005/112	21/07/2005	Elisabeth DANCEL	Agent Administratif stagiaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/113	21/07/2005	François VIDECOQ	Ingénieur en Chef titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/114	21/07/2005	Pascal PROVOST		Régime indemnitaire
BRH 2005/115	21/07/2005	Alain MOISSINAC-MASSENAT	Ingénieur en Chef titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/116	21/07/2005	Olivier GAYRARD	Ingénieur en Chef titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/117	21/07/2005	Marc CECCHETTI	Projeteur contractuel	Régime indemnitaire
BRH 2005/118	21/07/2005	Michel DEWEZ	Ingénieur Principal contractuel	Régime indemnitaire
BRH 2005/119	21/07/2005	Bernard TOURNARDRE	Ingénieur Principal contractuel	Régime indemnitaire
BRH 2005/120	21/07/2005	Caroline PEYRE	Ingénieur Principal titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/121	21/07/2005	Nathalie AMIOT	Ingénieur Principal titulaire	Régime indemnitaire

**LISTE DES ARRETES DU SYNDICAT MIXTE CENTRAL POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE (SYCTOM)
EN MATIERE DE PERSONNEL DU 1^{er} JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2005**

N° d'ORDRE	DATE	NOM	GRADE	INTITULE
BRH 2005/122	21/07/2005	Sophie HUNEAU	Ingénieur Principal titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/123	21/07/2005	Karine SPERANDIO	Ingénieur Principal titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/124	21/07/2005	Frédéric ROUX	Ingénieur Principal contractuel	Régime indemnitaire
BRH 2005/125	21/07/2005	Fabrice BEACCO	Ingénieur contractuel	Régime indemnitaire
BRH 2005/126	21/07/2005	Jean-Yves DEFFAYET	Ingénieur en Chef contractuel	Régime indemnitaire
BRH 2005/127	21/07/2005	Jean-Paul MANCHERON	Ingénieur contractuel	Régime indemnitaire
BRH 2005/128	21/07/2005	Lionel MAYEUX	Ingénieur titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/129	21/07/2005	Aline HETTINGER	Ingénieur Stagiaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/130	21/07/2005	Thomas VACHEY	Ingénieur Stagiaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/131	21/07/2005	Jean BOUISSOU	Ingénieur contractuel	Régime indemnitaire
BRH 2005/132	21/07/2005	Coraline BLIND	Ingénieur Stagiaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/133	21/07/2005	Céline LAFON	Ingénieur Stagiaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/134	21/07/2005	Audrey HURE	Ingénieur Stagiaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/135	21/07/2005	Michel GIROUX	Ingénieur Contractuel	Régime indemnitaire
BRH 2005/136	21/07/2005	Yannick BIGOURET	Technicien Supérieur Principal	Régime indemnitaire
BRH 2005/137	21/07/2005	Philippe PRAT	Technicien Supérieur Principal	Régime indemnitaire
BRH 2005/138	21/07/2005	Eric WYGAS	Agent technique qualifié	Régime indemnitaire
BRH 2005/139	21/07/2005	Daniel TOUCHE	Agent d'entretien titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/140	21/07/2005	Alain ROLLET	Agent d'entretien titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/141	21/07/2005	Carole VOINET	Rédacteur titulaire	Mise en congé maternité du 18 juillet au 6 novembre 2005
BRH 2005/142	21/07/2005	Malika BELGHITI	Attaché titulaire	Mise en détachement à compter du 01/09/2005
BRH 2005/143	21/07/2005	Franck TETCHI	Attaché titulaire	Titularisation et avancement d'échelon à compter du 15/0/2005
BRH 2005/144	21/07/2005	Laëtitia ANDRE	Agent Administratif stagiaire	Attribution d'une bonification indiciaire
BRH 2005/145	21/07/2005	Françoise DRAPIER	Attaché titulaire	Attribution d'une bonification indiciaire
BRH 2005/146	21/07/2005	Dominique LABROUCHE	Administrateur	Attribution d'une bonification indiciaire

**LISTE DES ARRETES DU SYNDICAT MIXTE CENTRAL POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE (SYCTOM)
EN MATIERE DE PERSONNEL DU 1^{er} juillet au 30 septembre 2005**

N° d'ORDRE	DATE	NOM	GRADE	INTITULE
BRH 2005/147	21/07/2005	Laurence LEJEUNE	Ingénieur des Services techniques	Attribution d'une bonification indiciaire
BRH 2005/148	21/07/2005	Donatienne PIEVE	Attaché titulaire	Modification de l'arrêté n° BRH 2005/44 portant recrutement par voie de mutation
BRH 2005/149	21/07/2005	Chantal JOLIVOT	Attaché titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/150	21/07/2005	Franck TETCHI	Attaché titulaire	Attribution d'une bonification indiciaire
BRH 2005/151	21/07/2005	Fathia AKDIM	Agent Administratif stagiaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/152	21/07/2005	Ouardia MIMOUN	Rédacteur contractuel	Régime indemnitaire
BRH 2005/153	21/07/2005	Suzanne NGO-DINH	Adjoint Administratif titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/154	21/07/2005	Sondos SMIRANI	Adjoint Administratif contractuel	Régime indemnitaire
BRH 2005/155	21/07/2005	Sophie MAUVILLAIN	Ingénieur Principal titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/156	21/07/2005	William ILZIZINE	Ingénieur Principal titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/157	21/07/2005	Jacques GAUTIER	Vice-Président	Délégation de la signature du Président au Vice-Président
BRH 2005/158	21/07/2005	Alain ROUAULT	Vice-Président	Délégation de la signature du Président au Vice-Président
BRH 2005/159	21/07/2005	Rudy ZIEMBA	Agent technique qualifié	Détachement sur le grade d'Agent Technique Qualifié
BRH 2005/160	21/07/2005	Céline LEMERCIER	Attaché titulaire	Attribution d'une bonification indiciaire
BRH 2005/161	21/07/2005	Fatiha AKDIM	Agent Administratif stagiaire	Nomination agent administratif stagiaire à compter du 1 ^{er} /09/2005
BRH 2005/162	21/07/2005	Hélène TRIVIDIC	Attaché titulaire	Mise en congé parental pour une période de 6 mois à compter du 1 ^{er} /09/2005

**LISTE DES ARRETES DU SYNDICAT MIXTE CENTRAL POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE (SYCTOM)
EN MATIERE DE PERSONNEL DU 1^{er} juillet au 30 septembre 2005**

N° d'ORDRE	DATE	NOM	GRADE	INTITULE
BRH 2005/163	21/07/2005	Dorothée CORNIC	Rédacteur titulaire	Mise en congé parental pour une période de 6 mois à compter du 1 ^{er} /09/2005
BRH 2005/164	21/07/2005	Dorothée CORNIC	Rédacteur titulaire	Prolongation de congé de maternité du 9/08/ au 5/9/2005 inclus
BRH 2005/165	21/07/2005	William ILZIZINE	Ingénieur Principal titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/166	21/07/2005	Nawal JEMMI	Adjoint Administratif titulaire	Acceptation de travail à temps partiel 80%
BRH 2005/167	21/07/2005	Alexandre DELAHAYE	Agent Administratif stagiaire	Nomination agent administratif à temps complet à partir du 1 ^{er} /9/2005
BRH 2005/168	21/07/2005	Anne HIEBEL	Attaché titulaire	Recrutement par voie de mutation à compter du 26/09/2005
BRH 2005/169	21/07/2005	Alexandre DELAHAYE	Agent Administratif stagiaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/170	21/07/2005	Fathia AKDIM	Agent Administratif stagiaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/171	21/07/2005	Anne HIEBEL	Attaché titulaire	Régime indemnitaire
BRH 2005/172	21/07/2005	Anne HIEBEL	Attaché titulaire	Attribution d'une bonification indiciaire